

REGLEMENT DE LA TOURNEE DES CLOCHERS

LE DIMANCHE 4 MAI 2025 A 8H30

1. LA TOURNEE DES CLOCHERS est organisée par la Section Vélo du CLUB DES SPORTS VÉSUBIE.

2. La tournée se fera à allure Libre, sans chronométrage, aucun classement ne sera établi.

Le départ se fera de la place du village de Venanson jusqu'au stade de Roquebillière en passant par les villages de Belvédère, la Bollène Vésubie et Lantosque.

3. Le participant certifie avoir un bon niveau et pratiquer régulièrement le VTTAE en milieu montagneux sur chemins escarpés et être totalement apte médicalement à participer à la TOURNEE DES CLOCHERS et en assumer pleinement les contraintes et les risques.

4. Des échappatoires seront proposées via un balisage afin d'éviter les passages les plus escarpés.

5. Eléments obligatoires pour la TOURNEE DES CLOCHERS :

- . **Casque homologué**
- . **Gants**
- . **Une réserve d'eau**
- . **Pompe**
- . **Nécessaire outils pour réparation (crevaison, etc....)**
- . **Téléphone**
- . **VESTE COUPE VENT**

6. Les mineurs (à partir de 16 ans) devront être accompagnés obligatoirement par un adulte inscrit à la TOURNEE DES CLOCHERS (le nom de l'accompagnateur devra être mentionné sur le bulletin d'inscription).

7. Le participant s'engage à respecter le Code de la Route, de nombreuses portions de routes et pistes ouvertes à la circulation seront empruntées et sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

8. Le participant s'engage à respecter les sites et villages traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisateur.
9. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon qu'il devra alors signaler à l'organisateur.
10. Le participant qui quitte le parcours le fait sous son entière responsabilité sans recours possible ultérieur envers l'organisateur.
11. Le participant est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.
12. L'organisateur se réserve le droit de changer de parcours, les horaires ou d'annuler en fonction des conditions météorologiques.
13. L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile. Chaque participant devra être couvert par une assurance personnelle.
14. Les participants autorisent l'organisateur à prendre et à utiliser toutes photos ou vidéos de la TOURNEE DES CLOCHERS
15. Le fait de s'inscrire à la TOURNEE DES CLOCHERS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Le départ, retrait de plaque, dépôt de batterie ainsi que le dépôt d'effets personnels (dans un sac avec étiquette nominative) se feront au village de Venanson.

Les changements des batteries s'effectueront au ravitaillement de la Bollène Vésubie. (acheminées par l'organisation)

- Possibilité de douche à l'arrivée au gymnase de Roquebillière

- Un service de navette sera mis en place permettant de récupérer les véhicules restés sur le lieu de départ.

- Afin d'éviter plusieurs rotations le covoiturage pour se rendre le matin à Venanson est vivement recommandé.